



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

PROVINCE DE QUEBEC

AVIS DE CONVOCATION

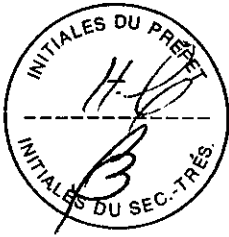
Messieurs: Honorius Charbonneau, préfet
André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Claude Bégin, conseiller
Ferdinand Borremans, conseiller
Paul Bousquet, conseiller
Michel Chapdelaine, conseiller
Pierre Cloutier, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Roland Aylwin, conseiller
René Gendron, conseiller
Marcel Lacoste, conseiller
Jean-Charles Marcil, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Frédéric Trépanier, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le sousigné, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, qu'une séance spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630, Richelieu, à Beloeil, le jeudi 3 novembre 1983, à 20h00, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption des procès-verbaux des réunions du 26 septembre et du 6 octobre 1983
3. Règlement d'emprunt no. 311 Ville d'Otterburn Park
4. Emprunt temporaire
5. Révision de certains postes budgétaires
6. Choix d'un vérificateur pour l'année 1983
7. Implantation du CLSC
8. Mémoire sur le choix des régions
9. Bordereaux des comptes à payer
10. Affaires publiques
11. Conditions de travail du directeur général
12. Levée de l'assemblée


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce vingt-cinquième
jour d'octobre mil neuf
cent quatre-vingt-trois.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE SPECIALE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE DU RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
MRC AU 630, RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 3 NOVEMBRE
1983, A 20h00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Claude Bégin, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Pierre Cloutier, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Roland Aylwin, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jean-Charles Marcil, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ITEM 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie
sous serment que j'ai signifié l'avis spécial par
écrit d'autre part, à:

Monsieur Honorius Charbonneau, **préfet**, André-Guy
Trudeau, préfet suppléant, messieurs les conseillers
Claude Bégin, Ferdinand Borremans, Paul Bousquet,
Michel Chapdelaine, Pierre Cloutier, Marcel Dulude
Roland Aylwin, René Gendron, Marcel Lacoste, Jean-
Charles Marcil, Bertrand Poulin, Frédéric Trépanier
et Wildor Vigeant

en leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places
d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon
le cas, en déposant une copie au bureau de poste de
Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de
poste étant payés d'avance, entre 16h00 et 17h00, le
vingt-cinquième jour du mois d'octobre mil neuf cent
quatre-vingt-trois.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce troisième
jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois.

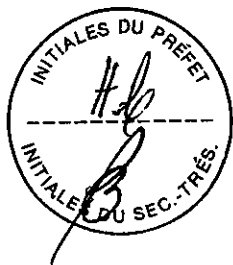
ITEM 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE SPECIALE DU 26 SEPTEMBRE ET DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 1983

83-363

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale
du 26 septembre 1983 soit et est adopté tel que rédigé
par le secrétaire trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE SPECIALE DU 26 SEPTEMBRE ET DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 1983 (suite)

83-364

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 1983 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur René Gendron arrive et occupe son siège.

ITEM 3. REGLEMENT D'EMPRUNT NO 311, VILLE D'OTTERBURN PARK

83-365

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 21 octobre 1983 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une intervention située en "zone blanche", dans le prolongement d'un développement déjà existant (Terpa Inc.)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #311 de la municipalité d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4. EMPRUNT TEMPORAIRE

83-366

ATTENDU QU'il y a lieu de contracter un emprunt temporaire face à l'attente de la troisième portion de notre subvention au fonctionnement;



No de résolution
ou annotation

83-366
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 4. EMPRUNT TEMPORAIRE (suite)

ATTENDU QUE conformément à l'article 24.2 de la loi de la Commission municipale, une corporation municipale peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation de la Commission, contracter des emprunts temporaires pour des dépenses d'administration courante pourvu que le montant n'excède pas 70% de celui du solde à percevoir sur différentes cotisations imposées pour l'année;

ATTENDU QUE le solde des cotisations se chiffre à
35 000 \$

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE la MRC La Vallée-du-Richelieu soit et est autorisée à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à ses opérations d'administration courante jusqu'à maximum de 24 500 \$ et que cette somme soit remboursée dans une période n'excédant pas douze (12) mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 5. REVISION DE CERTAINS POSTES BUDGETAIRES

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE les transferts budgétaires suivants soient effectués:

-réduire le poste consultation juridique (02-131-00-412)
de 2 000 \$ et répartir dans les poste suivants:

poste: -(02-111-00-319) déplacements législatifs, augmente
de 300.00 \$

poste: -(02-131-00-321) frais de poste, augmente de
500.00 \$

poste: -(02-131-00-331) téléphone, augmente de 1 000.00 \$

poste: -(02-131-00-342) abonnement, journaux et revues,
augmente de 200.00 \$

ADOpte A L'UNANIMITE

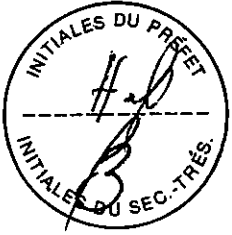
ITEM 6. CHOIX D'UN VERIFICATEUR POUR L'ANNEE 1983

83-368

ATTENDU QU'une demande d'offre de service a été signifiée à une dizaine de firmes de vérificateurs ayant toutes leurs bureaux sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE seulement trois firmes ont répondu par écrit à notre demande soit: Lorraine Scott Avon; G. Blais et Ass; Samson, Bélair et Ass;

ATTENDU QUE la firme Samson Bélair et Ass. nous présente les coûts les plus bas avec un maximum budgétaire de 900.00 \$;



No de résolution
ou annotation

83-368
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 6. CHOIX D'UN VERIFICATEUR POUR L'ANNEE 1983 (suite)

ATTENDU QUE ladite firme avait déjà agi en tant que vérificateurs de la MRC pour l'année 1982 et que la MRC est satisfaite du travail réalisé;

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil

ET RESOLU QUE la firme Samson, Bélair et Ass. soit et est mandatée pour vérifier les états financiers de la MRC La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1983;

QUE le préfet et directeur général soient et sont mandatés à signer le contrat qui prévaut entre ladite firme et la MRC La Vallée-du-Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. IMPLANTATION DU SIEGE SOCIAL DU CLSC

Sur cet item deux résolutions ont été adoptées la première traitant de l'opportunité pour la MRC de se prononcer sur la localisation d'un site et la seconde sur le choix d'un site en particulier.

ATTENDU QUE suite à la lettre de M. Ghislain Boulay, conseiller en planification du CRSSS de la Montérégie, le Conseil de la MRC a adopté une résolution (83-361) demandant aux municipalités, intéressées à accueillir le siège social de CLSC, de présenter par voie de résolutions ses disponibilités audit Conseil;

ATTENDU QUE les municipalités de Beloeil, Mont Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville ont posé leur candidature.

ATTENDU QUE dans ladite lettre de M. Ghislain Boulay on demandait au Conseil de la MRC d'émettre son opinion quant à la localisation du siège social du CLSC.

ATTENDU QU'il s'agit d'un équipement régional ayant impact majeur sur notre territoire.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Cloutier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la MRC La Vallée-du-Richelieu émette une opinion quant à la localisation du siège social du CLSC sur son territoire.

ADOpte SUR DIVISION

Ont voté pour la résolution messieurs les conseillers Paul Bousquet, René Gendron, Wildor Vigeant, Ferdinand Borremans, Marcel Lacoste, Frédéric Trépanier, Bertrand Poulin, Pierre Cloutier, Michel Chapdelaine, André-Guy Trudeau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 7. IMPLANTATION DU SIEGE SOCIAL DU CLSC (suite)

Ont voté contre la résolution messieurs Claude Bégin, Marcel Dulude, Jean-Charles Marcil.

Monsieur Roland Aylwin a quitté son siège lors du vote.

83-370

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté une résolution à l'effet qu'il émette une opinion quant à la localisation du siège social de la MRC;

ATTENDU QUE chaque municipalité intéressée a soumis au Conseil de la MRC une résolution stipulant les raisons pour lesquelles elle pose sa candidature;

ATTENDU QUE les municipalités de Beloeil, Mont Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville ont stipulé leur intérêt;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU DE recommander au CRSSS de la Montérégie que le siège social du CLSC de la Vallée-du-Richelieu soit situé dans la municipalité de Beloeil.

QUE la présente résolution soit transmise au CRSSS de la Montérégie accompagnée des résolutions et dossiers élaborés par les quatre municipalités qui ont soumis leur candidature.

ADOpte SUR DIVISION

Ont voté pour la résolution messieurs Ferdinand Borremans, Marcel Lacoste, Bertrand Poulin, Michel Chapdelaine, André-Guy Trudeau, Wildor Vigeant, Pierre Cloutier et Paul Bousquet.

Ont voté contre la résolution messieurs Claude Bégin, René Gendron, Frédéric Trépanier.

Messieurs Marcel Dulude, Roland Aylwin, Jean-Charles Marcil ont quitté leur siège.

ITEM 8. MEMOIRE SUR LE DOCUMENT "LE CHOIX DES REGIONS"

83-371

ATTENDU QUE le Ministre délégué à l'Aménagement et au développement régional, Monsieur François Gendron, a rendu public un document intitulé "Le Choix des Régions";

ATTENDU QUE le Ministre demandait à tous les organismes intéressés de soumettre un mémoire sur le document au plus tard le 15 novembre 1983;

ATTENDU QUE le directeur général de la MRC a soumis un projet de mémoire au Conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

83-371
(suite)

ITEM 8. MEMOIRE SUR LE DOCUMENT "LE CHOIX DES REGIONS" (suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a résolu que le projet de mémoire soit acheminé dans chacune des municipalités pour étude;

ATTENDU QUE les commentaires émis dans le projet de mémoire ne ralliaient pas l'assentiment général des municipalités;

ATTENDU QUE des municipalités ont déjà pris position face au document du Ministre;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE la MRC La Vallée-du-Richelieu ne présente pas de mémoire au Ministre délégué à l'Aménagement et au développement régional relativement à son document "Le Choix des Régions".

ADOpte SUR DIVISION

A voté contre, Monsieur Ferdinand Borremans.

ITEM 9. BORDEREAUX DES COMPTES A PAYER

83-372

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau #22 des comptes à payer de la MRC, chèque #934 à #973 inclusivement, au montant de 8 299,22 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

83-373

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau #2 des comptes à payer du programme PRIME, chèque #16 à #34 inclusivement, au montant de 3 854,53 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ITEM 10. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Mongeau de Chambly: s'informe si la MRC a statué quant à la demande de la ville de Chambly de demeurer affiliée au CLSC de Richelieu.

Monsieur le Préfet répond que la MRC n'a pas pris position sur le sujet, le sujet pourrait cependant être mis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée si un membre du Conseil en manifeste le désir.

Monsieur Gagnon, directeur général de la ville de Beloeil et membre du Comité technique, demande au Conseil pourquoi a-t-on porté le quorum du Comité de 6 à 8 membres?

Monsieur le Préfet répond que c'est dans le but d'inciter une plus grande participation de la part des membres afin que les propositions de ce Comité au Conseil soient les plus représentatives possibles.



No de résolution
ou annotation

83-374

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil
APPUYE PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RESOLU QUE la séance soit ajournée (19h45).

ADOpte A L'UNANIMITE

REPRISE DE L'ASSEMBLEE

83-375

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Pierre Cloutier

ET RESOLU QUE l'assemblée se poursuive (10h20).

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 11. CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GENERAL

83-376

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QU'un montant forfaitaire de 1 000.00 \$ soit
accordé au directeur général comme augmentation de
salaire couvrant la période du 28 août, date anni-
versaire d'entrée en fonction et le 31 décembre, fin
de l'année budgétaire, et ce, pour 1983.

QUE les conditions de travail pour l'année
1984 soient fixées définitivement lors de la prochaine
séance du Conseil.

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX CONSEILLERS
SORTANT

Après avoir félicité les maires réélus, messieurs Marcel
Dulude de St-Bruno-de-Montarville, Bertrand Poulin de
Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse, Frédéric Trépanier
de Saint-Marc-sur-Richelieu, Paul Bousquet de Saint-
Charles-sur-Richelieu Village et Wildor Vigeant de
Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse, monsieur le préfet,
a tenu à souligner le travail accompli par les conseillers
sortants soit messieurs Pierre Cloutier, Jean-Charles
Marcil et Georges Flores. Monsieur le Préfet a insisté
sur la précieuse collaboration de ces bâtisseurs de la
MRC.

83-377

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU DE remercier vivement messieurs les conseillers
Pierre Cloutier, Georges Flores et Jean-Charles Marcil
pour le travail accompli au sein du Conseil de la MRC.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 12. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

83-378

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Cloutier
APPUYE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil



No de résolution
ou annotation


**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (suite)

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée, tous les sujets
à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 10h35


Pierre Belanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet